

**PARKER
MEGGITT
PLAN DE
MOBILITE**

2024



Plan de mobilité Loi sur la mobilité (LMob)



Contexte

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la loi sur la mobilité (LMob) sur 5 novembre 2022 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023).

« Toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés (équivalents plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque. » (art. 49 al. 1). Il doit être déposé auprès de la commune (art. 49 al. 4).

Cette démarche consiste à accompagner les changements de comportement en matière de déplacement afin de répondre aux enjeux et problématiques engendrées par le trafic motorisé et la nécessaire rationalisation de l'utilisation des espaces.

Présentation de l'entreprise

Meggitt SA, situé à Villars-Sur-Glâne, route de Moncor 4, développe, produit et commercialise dans le monde entier des capteurs et des systèmes électroniques pour la surveillance et la protection des moteurs, turbines et autres machines tournantes dans les secteurs de l'aérospatiale et de l'énergie.



Objectifs du Groupe Parker

Ce plan de mobilité s'inscrit parfaitement dans la stratégie long terme du Groupe Parker en matière d'environnement.

En effet, Parker a fait de grands progrès dans son parcours de développement durable et nous reconnaissons la nécessité d'en faire encore plus.

Le Groupe Parker a récemment annoncé un nouvel engagement visant à atteindre des opérations neutres en carbone d'ici 2040 et nous avons établi une série d'objectifs d'émissions pour garantir des progrès continus.

Cet engagement à réduire nos propres émissions de carbone est une autre étape importante que nous prenons pour créer un avenir plus durable pour les générations à venir.

Organisation et accessibilité du site



- Nombre de personnes à 100% : 300
- Nombre de personnes de 50-99% : 55
- Total collaborateurs : 355 (Novembre 2024)



- 2 lignes de bus desservent la zone (zones 10 et 11)
- 15 mn en bus de la gare de Fribourg
- Station Publi Bike à proximité
- 14 minutes à vélo de la gare de Fribourg



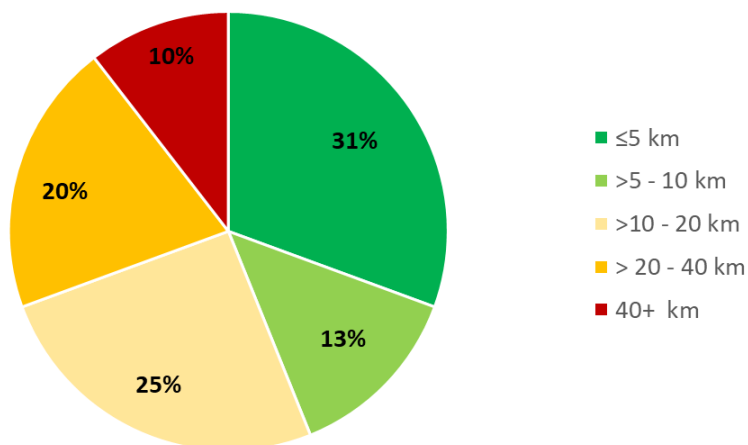
- Proche de la sortie d'autoroute
- Aménagement de la voirie réalisée en 2024 par la commune

Distance moyenne domicile-travail :

**18
Kilomètres**

Distance moyenne du trajet par jour et personne pour se rendre sur le site (calcul selon localités)

Distance moyenne domicile travail (km)



Le trajet domicile travail-travail moyen est de 18 km à l'aller. Environ 45% des collaborateurs parcourent moins de 10 kilomètres pour se rendre au travail.

Nos stratégies de déplacements orientées vers des attitudes et réflexes écoresponsables doit se poursuivre afin de réduire notre impact environnemental et désengorger les axes routiers.

Déplacements pendulaires

Répartition des modes de transport

Déplacements pendulaires

Dans le cadre de la réalisation d'un bilan de gaz à effet de Serre, une enquête avait été réalisée en 2022 auprès des collaborateurs de l'entreprise afin de connaître les habitudes de déplacement pendulaire de chacun.

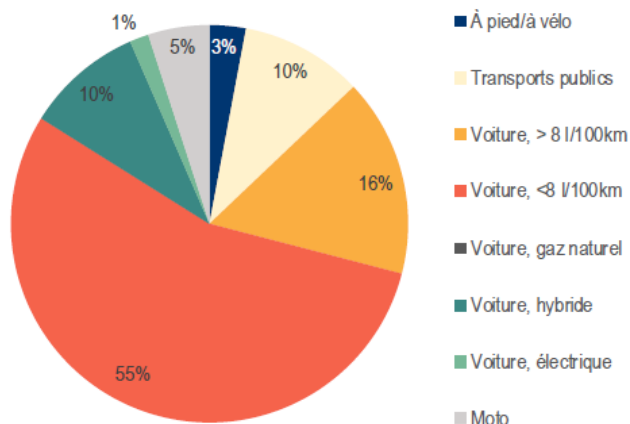
Conclusions :

Un changement d'habitudes de mobilité pendulaire semble inévitable. C'est pourquoi il est nécessaire de rendre le transport modal le plus aisé possible pour les employés.

Actions :

Mise en place de mesures plus incitatives et coercitives.

De nombreux changements ont été réalisés depuis 2022. Une nouvelle enquête devrait être réalisée en 2025.



Mesures mises en œuvre

Comité de pilotage

Un comité de pilotage « Eco-Team » avait été créé en 2021 afin de promouvoir et encourager les collaborateurs à l'utilisation de transports écologiques.

Ce groupe de travail maintenant nommé « Safety & Environment Star Point Team » se compose d'une dizaine de collaborateurs de différents départements.

À la suite du bilan de gaz à effet de serre et d'une préoccupation sur les sujets environnementaux toujours plus importante, le site Parker Meggitt a agi proactivement afin d'initier une politique de gestion de la mobilité, notamment au travers des actions ci-après.

Transport Publics

L'abonnement mensuel de bus pour la Zone 10 est remboursé pour tous les employés empruntant les transports publics.

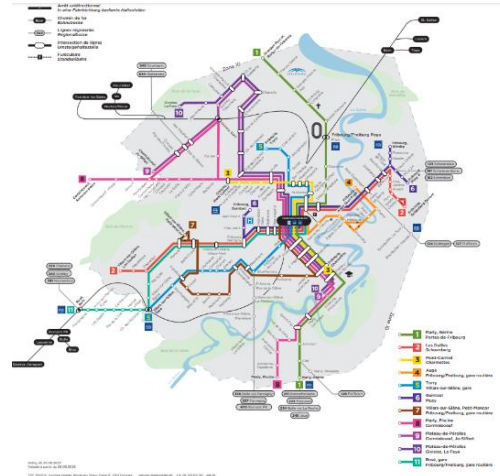
Ce remboursement est possible uniquement si la voiture n'est pas utilisée comme moyen de transport principal.

Abonnement transport en commun

96 salariés remboursés de leur abonnement mensuel pour la Zone 10



... sur **355** salariés en novembre **2024**



Mobilité douce / électrique

Deux bornes de recharges sont actuellement mises à disposition gratuitement à l'ensemble des salariés et visiteurs.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

2 bornes de recharges destinées aux voitures électriques et hybrides



... mise à disposition gratuitement et utilisées par **27** collaborateurs en **2024**

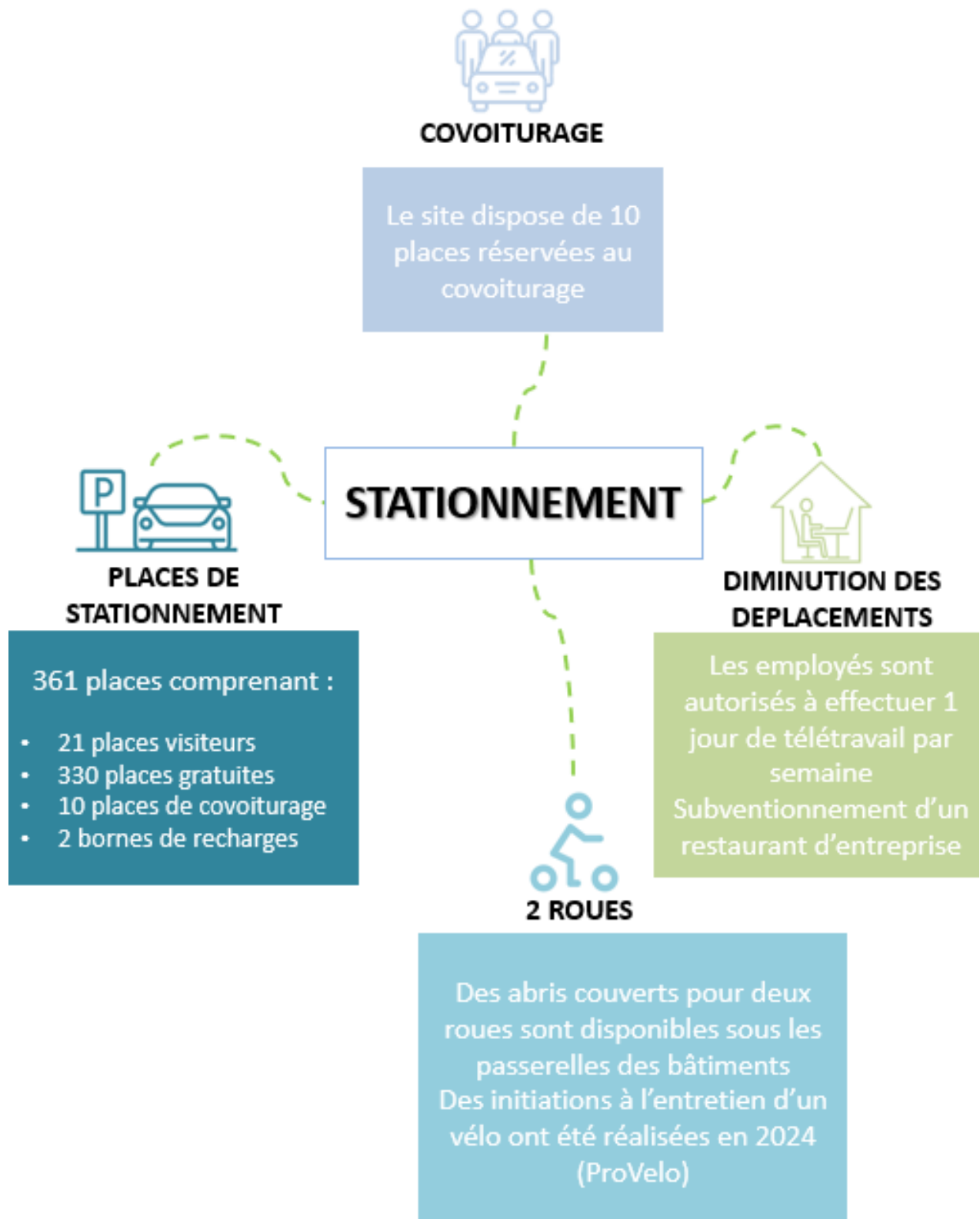


Courant 2025, les bornes actuelles seront remplacées par des bornes intelligentes permettant la recharge dynamique et la refacturation du kW/h consommé par les utilisateurs.

Le parc de bornes sera augmenté à 6 bornes. Un élargissement des places dédiés et un marquage au sol adapté sera prévu.

Gestion du stationnement

Plusieurs initiatives en faveur de modes décarbonés de transport domicile-travail sont mises en place :



Plan d'actions

En lien avec la direction du site et le comité de pilotage, différents axes de travail vont être développés :



Enquête de mobilité

- Réaliser une nouvelle enquête auprès des employés afin d'établir les axes d'améliorations et de nouveaux critères de stationnement
- Etude des diverses solutions proposées (Pick-E-Bike, JobAbo, etc.)

2025

Favoriser la mobilité douce

- Amélioration du parking à 2 roues et réfection des douches
- Installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

2025-2026

Actions de communication

- Promotion et développement (covoiturage, transports en commun, PubliBike, etc.)
- Information aux nouveaux collaborateurs sur les avantages
- Création d'une page intranet
- Benchmark et échanges avec les entreprises du secteur
- Incitation à participer à des événements (ex: «Bike to Work»)

2025 - 2028





Contact

Näim ZIDANE

EHS Manager

naim.zidane@parker.com

Tel. 079 500 44 48

